

ÉTIQUETTE
D'IDENTIFICATION



660120190100001346

À compléter par le candidat

rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Concours externe ~~interne~~ professionnel ou examen professionnel.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles

Pour l'emploi de : Agent des finances publiques

Épreuve n° : 2

Matière : Rédaction des questions

Date : 03/10/2019

Nombre d'intercalaires supplémentaires : 1

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation du crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codes à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

NOTE / 20
12,50

tion de service public
ielle en France, elle se
e d'une mission qui est
général et d'un rôle
sation pour faire prendre
e ces missions d'intérêt
Cette organisation peut
te par des personnes publiques
activité territoriale établissements
ou des personnes privées sous
ence publique (ex : Syntafl.
ons : une finalité d'ordre et
éfense nationale) protection sociale
iale hospitaliers... / vocation éducative
recherche... / et un caractère
services publics administratifs,
industriel et commerciaux.

obligatoires sont l'ensemble des
sociaux prélevés par les
et les institutions européennes.
de prélèvements obligatoires,
isations sociales (au profit
tion sociale) et les taxes
organismes divers d'administration
et locales les administrations de
ion Européenne sont des
ion publiques qui bénéficient
aires. En 2018, le niveau
PIB, en France.

its de la fonction
sont la fonction
e, soit un effectif

I. ①

La notion de service public est essentielle en France, elle se décompose d'une mission qui est d'intérêt général et d'un mode d'organisation pour faire prendre en charge ces missions d'intérêt général. Cette organisation peut être faite par des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics), ou des personnes privées sous le contrôle d'une personne publique (ex. : SyntaPl).
Quatre grandes fonctions : une finalité d'ordre et de régulation (justice, défense nationale), protection sociale et sanitaire (sécurité sociale, hôpitaux...), vocation éducative et culturelle (enseignement, recherche...) et un caractère économique. Il y a les services publics administratifs et les services publics industriels et commerciaux.

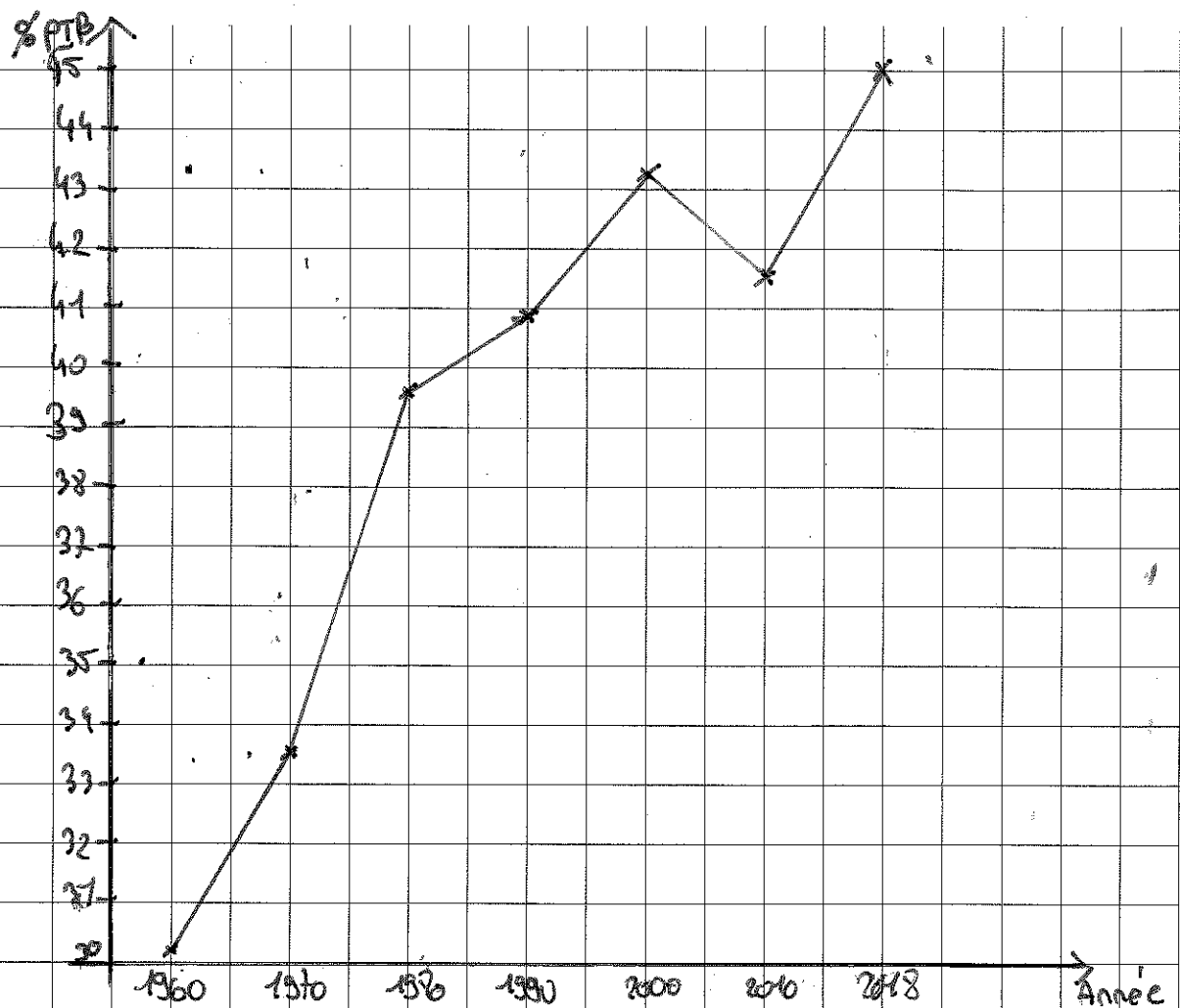
② Les prélèvements obligatoires sont l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés par les administrations publiques et les institutions européennes. Il y a plusieurs types de prélèvements obligatoires, comme les impôts, les cotisations sociales (au profit des organismes de protection sociale) et les taxes fiscales. L'Etat et les organismes divers d'administration, les administrations publiques locales, les administrations de Sécurité sociale et l'Union Européenne sont des catégories d'administration publiques qui bénéficient des prélèvements obligatoires. En 2018, le niveau était de 45% du PIB, en France.

③ Les trois versants de la fonction publique en 2015 sont la fonction publique hospitalière, soit un effectif

total de 1 163 778, la fonction publique territoriale un effectif total de 1 889 131 personnes et la fonction publique de l'Etat avec un effectif de 2 398 031 personnes. Les deux dernières fonctions sont réparties entre les ministères et collectivités territoriales (FPE : 1 913 674, FPT 1 404 117) et les EPA à recrutement de droit public (FPE 484 357, FPT 485 783 personnes).

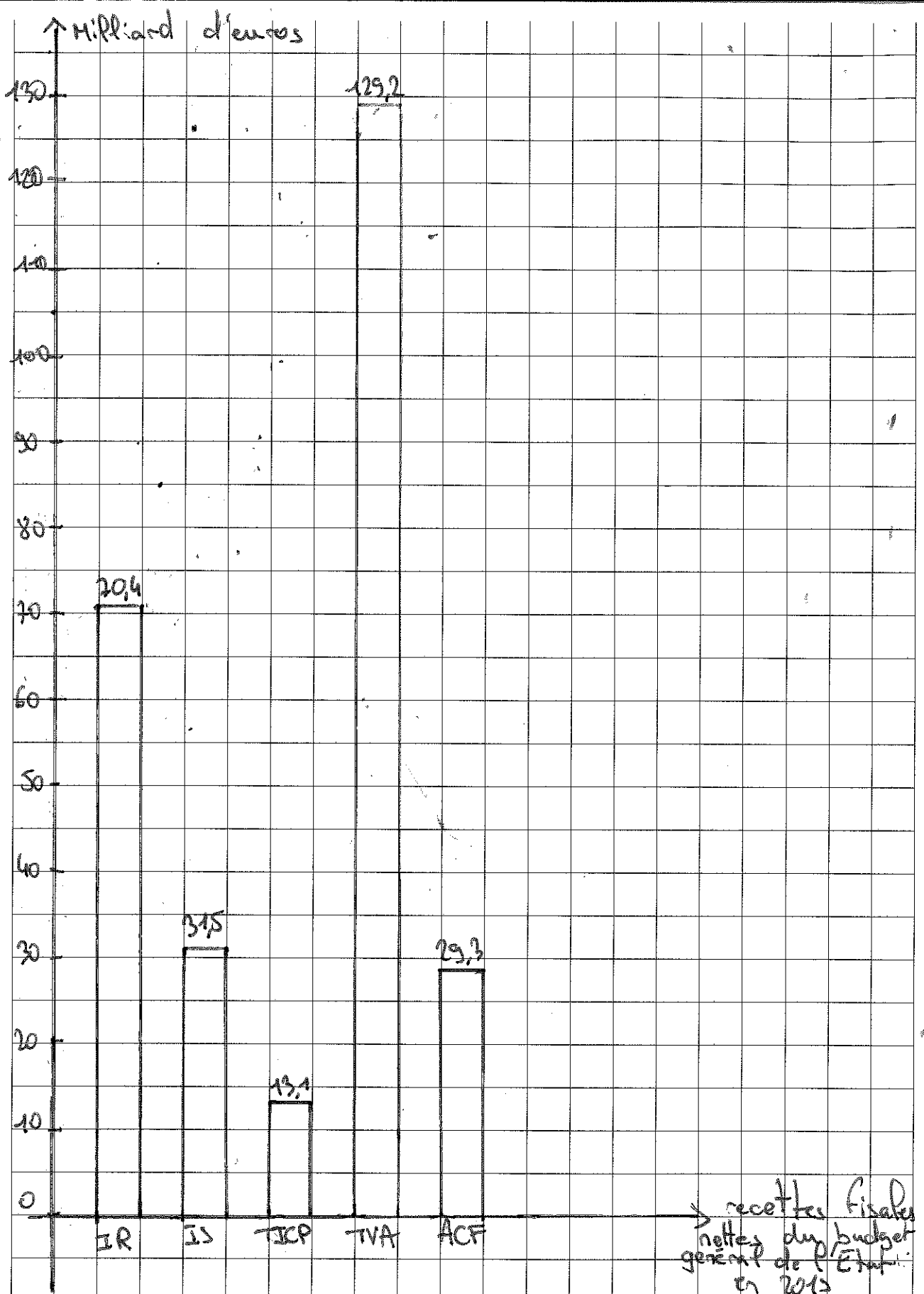
④ Le projet de transformation numérique des administrations a pour but de rendre les services publics plus proche des usagers, et de faciliter les démarches en les rendant plus accessibles grâce au levier numérique. C'est pour accroître la qualité de service fournie à tous les usagers, en simplifiant et allégeant les formalités administratives comme les demandes de CMU-C/ACS, les formalités de rentrée scolaire, l'aide juridictionnelle, demande de permis de construire. De ce changement tout le monde attend un service plus accessible et plus personnalisé des services publics plus réactifs et qui tiennent mieux compte de l'avis des usagers et la possibilité de participer à la production du service.

II/① a/



① b. L'évolution des prélèvements obligatoires a eu son pic pendant l'année 2000, pour ensuite redescendre. On peut constater que après cette baisse en 2010, le pourcentage de PIB de ces prélèvements obligatoires en 2018 est de nouveau en hausse, et atteint le pourcentage le plus haut connu depuis 1960.

② a)



b) Le total des recettes fiscales nettes du budget de l'Etat est de 273,5 Milliard d'euros celui de la TVA de 129,2 Milliards d'euros. Pour calculer le pourcentage, je fais le calcul suivant : $(100 \times 129,2) \div 273,5 = 47,23 \dots$

En arrondissant à l'unité la plus proche, le pourcentage de la TVA sur le total des recettes fiscales est de 47%.

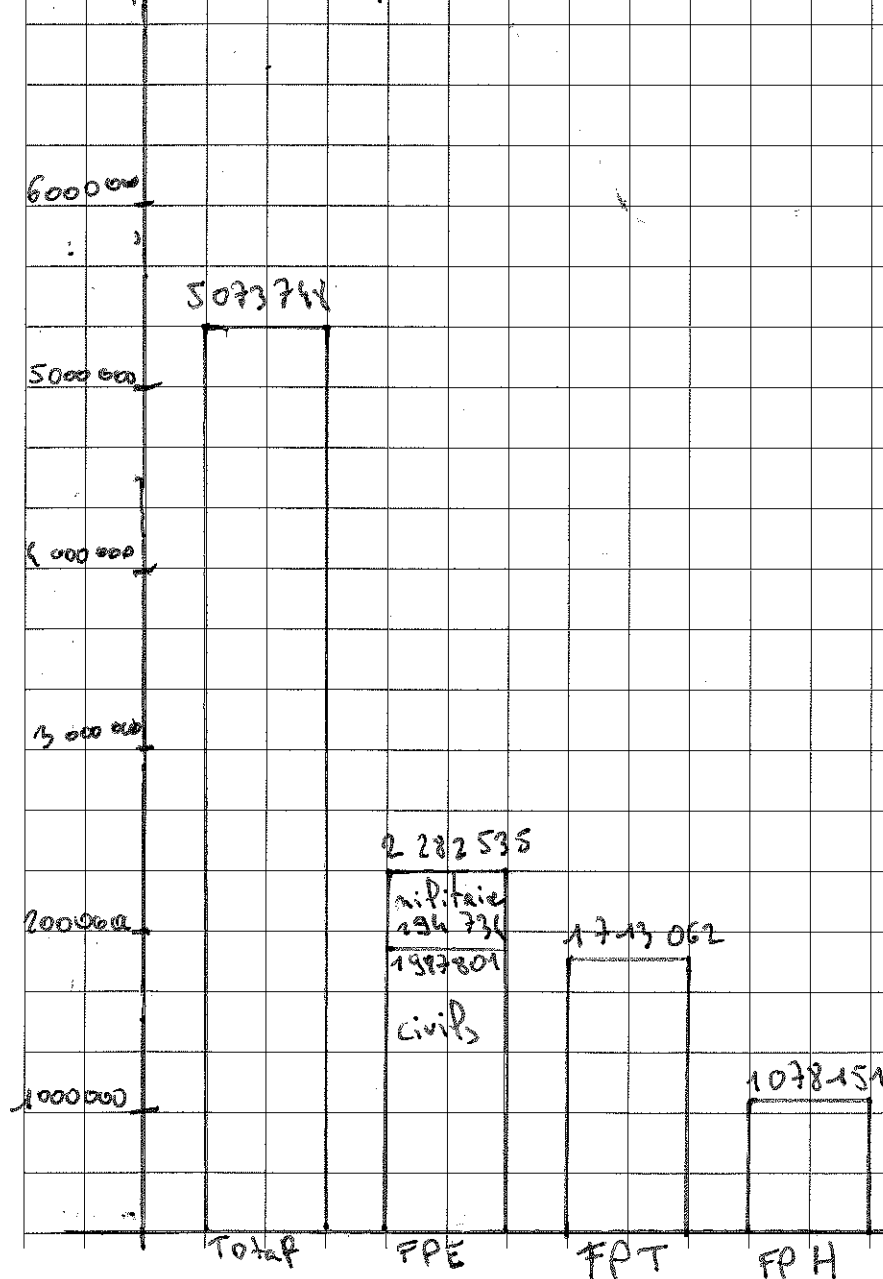
③ a) L'ensemble des trois fonctions est de 5 450 619 personnes.

FPE représente 44% de l'ensemble
 (calcul: $(100 \times 2398031) \div 5450619$)

FPT représente 35% de l'ensemble
 (calcul: $(100 \times 1889340) \div 5450619$)

FPH représente 21% de l'ensemble
 (calcul: $(100 \times 1163248) \div 5450619$)

b) effectif physique en 2015 ETP



→ versant de la fonction public

III / Le service public donne accès à des droits, protège, aide et accompagne. Il tend à se moderniser grâce à "Action publique 2022".

Nous allons nous interroger sur les raisons pour lesquelles les services publics doivent poursuivre les modernisations; et sur les formes qu'ils pourraient prendre dans un futur.

I / Les raisons pour poursuivre la modernisation.

Comme déjà dit, les services publics donnent accès à des droits, protègent, aident et accompagnent. Ils sont là pour tous nous défendre mais également nous inculquer des valeurs grâce à l'enseignement. Cette notion de service public est connue de tous; voilà pourquoi elles doit évoluer, pour s'adapter à la population vieillissante mais également pour les générations à venir, c'est une valeur encrée, elle s'applique à tous.

La capacité d'innover de ces services publics va avoir un impact sur le contexte internationale en France. En effet, notre insertion dans l'économie mondiale concerne tous les secteurs, il y a également une augmentation des flux migratoires.

Le monde est entrain de changer, la France connaît des mutations profondes, et pour que les services publics soit au plus proche des usagers, il faut que ces changements soit effectués.

Ces changements, peuvent cependant prendre plusieurs formes.

ETIQUETTE
D'IDENTIFICATION

660120190100001346

II/ Les formes éventuelles futures

Les services publics s'adaptent au contexte où nous vivons, toute les démarches administratives vont devenir dématérialisées, et une aide va être mise en place pour les personnes ayant des difficultés informatiques.

Une clause de protection est mise en place si il y a un problème informatique, le but est de transformer les métiers et la vie quotidienne.

Nous pouvons imaginer que dans un futur proche la totalité de nos démarches de la vie quotidienne seront informatisées ce qui sera un gain économique (plus d'envoi de feuille pour les impôts pour le ministère de l'économie et des finances par exemple) mais également écologique (plus de feuilles à imprimer).

Cependant cela ouvre la porte à des évolutions beaucoup plus extrême. Nous pouvons penser à un remplacement des personnes physiques dans les services publics par des robots, à l'heure actuelle où l'intelligence artificielle se développe de plus en plus.

Cela sera un point noir pour l'économie en supprimant des postes dans un tel cas. De plus si l'informatisation de toutes démarches quotidienne se développe cela pose un doute sur la sécurité de nos renseignements personnels.

Pour conclure les services publics doivent se moderniser mais les mesures qui pourraient être prise doivent être tempérées pour ne pas tomber dans un excès de modernisation et d'informatisation.